

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration**

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi 10 novembre 2023 à 09h00 heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 Octobre 2023.

**Participants**

**Présents :**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Corine BRINGUIER, Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, M. Claude CAUSSE, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie-Hélène RIVERA,

**Absents :**

M. Pierre FRONTON, Mme Marie- France POUJOL, M. Bruno GUILLET, Mme Sandrine MARIN,

**Excusés :**

Mme Françoise SENOUCHE,

**Conseillers ayant donné pouvoir :**

M. Sébastien GIMENEZ, a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE

**Secrétaire de séance :**

Mme Pierrette BRINGUIER

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Pouvoirs	1

**2023-015 Décision Modificative N°1-2023**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de faire une Décision Modificative afin de combler les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 à savoir :

- Compte « D 6232-02 » fêtes et cérémonies pour un montant de 1 500.00€.
- Compte « D6541-02 » Créances admises en non-valeur pour un montant de 1 200.00€.
- Compte « D 6565-5221 » Autres secours pour un montant de 1 300.00€.

Soit une augmentation de crédit pour un montant de 4 000.00€, venant de la subvention communale.

31334	<b>CCAS DE VILLEMUR SUR TARN</b>	DN n°1 2023
Code INSEE	CCAS DE VILLEMUR M14	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**

**DN N°1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6232-02 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 611 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6541-02 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6565-5221 : Autres secours	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7474-02 : Communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 000.00 €</b>		<b>4 000.00 €</b>

**Décision**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration, DECIDE :

- **D'approuver** la Décision Modificative n°1-2023 du Budget Principal, telle qu'exposée supra.
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	09
Nombre de Pouvoir(s)	01
POUR	10
CONTRE	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Marc DUMOULIN